



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit SW050W
Nom de la substance **GLASS CLEANER**
Renseignements sur la société Sprayway, Inc.

Company phone 1005 SOUTH WESTGATE DR
ADDISON, IL 60101 United States
Emergency telephone US
Emergency telephone outside US 1-952-852-4646
Version n° 01
Date de péremption 16-Jun-2017
Usage du produit Nettoyant à vitres

2. Identification des risques

Description générale des risques CONTENU SOUS PRESSION.
Aérosol Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Nocif par inhalation.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Peau Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
Inhalation Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel.
Ingestion Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Des composants du produit peuvent être absorbés par ingestion.

Effets chroniques Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Effets potentiels sur l'environnement Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Butane	106-97-8	1 - 5
Éthanol	64-17-5	1 - 5
Éther monobutylique d'éthylène-glycol	111-76-2	1 - 5
Propane	74-98-6	1 - 5
Autres composés sous les niveaux déclarables		60 - 100

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter immédiatement un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Inhalation	Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Conseils généraux	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité	La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Protection pour les pompiers	
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Donnée inconnue.
Sensibilité aux chocs	Donnée inconnue.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Mesures de précautions environnementales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone. Ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Autres informations

Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manutention et entreposage**Manutention**

Réceptif sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Lavez vigoureusement après manipulation.

Entreposage

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Level 1 Aerosol (NFPA 30B)

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
--------------------------------	------	----------

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
--------------------------------	-----	--------

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	BEI	200 mg/g
--------------------------------	-----	----------

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**Composants**

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
-----------------------	-----	----------

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³
--------------------------------	-----	------------------------

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	1000 ppm 97 mg/m ³
--------------------------------	-----	----------------------------------

Propane (CAS 74-98-6)	TWA	20 ppm 1000 ppm
-----------------------	-----	--------------------

Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
--------------------------------	------	----------

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
--------------------------------	-----	--------

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
-----------------------	-----	---------

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m3 1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m3 20 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m3 1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL limite d'exposition autorisée	240 mg/m3 50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3 1000 ppm

Contrôle ingénieur Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Écran facial.

Protection de la peau Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant.

Protection respiratoire Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Clair.
Point d'ébullition	100 °C (212 °F) évalué
Couleur	Incolore. Jaune pâle
Point d'éclair	-104.44 °C (-156.00 °F) Propulseur évalué
Forme	Aérosol
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Odeur	Butyl
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	9.5 - 10.5 évalué
État physique	Gaz.
Pression de vapeur	80 - 100 psig @70F évalué

Solubilité (eau)	Donnée inconnue.
Densité	0.97 évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.

Autres données

Aerosol spray enclosed space

Densité de déflagration	> 2.52 g/cm ³ Tested
Distance d'inflammation d'un aérosol	< 15 cm Tested évalué
Chaleur de combustion	3.34 kJ/g évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'inflammation.
Conditions à éviter	Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles. Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
19 OZ CANADIAN SW GLASS CLEANER LT 12PK (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Lapin	9769.543 mg/kg, évalué
	Rat	9292.3105 mg/kg, évalué
	Souris	16262.7314 mg/kg, évalué
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	7674.2803 mg/kg, évalué
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	77781.5078 mg/l, 15 minutes, évalué
		15701.0518 mg/l, 4 heures, évalué
		75.2338 mg/l/4h, évalué
	Souris	41337.3867 mg/l, 2 heures, évalué
		24423.8574 mg/l, 7 heures, évalué
		1166.5366 mg/l, 4 heures, évalué
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	164.5116 g/kg, évalué
	Cobaye	33.457 g/kg, évalué
	Lapin	11.1535 g/kg, évalué
	Rat	16398.877 mg/kg, évalué
	Souris	41.8347 g/kg, évalué

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
	Souris	680 mg/l, 2 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	1440 mg/kg
	Souris	933 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	20000 mg/l, 10 heures
	Souris	39 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	5.5 g/kg
	Cobaye	5.6 g/kg
	Rat	6.2 g/kg
	Souris	3450 mg/kg
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Lapin	280 mg/kg
	Rat	340 mg/kg
	Souris	1130 mg/kg
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	220 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	450 mg/l, 4 heures
		2.21 mg/l/4h
	Souris	700 mg/l, 7 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Cobaye	1.2 g/kg
	Lapin	0.32 g/kg
	Rat	470 mg/kg
	Souris	1.2 g/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.847 mg/l, 15 minutes
		658 mg/l/4h

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Effets aigus

On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

Effets locaux

Nocif par inhalation.

Effets chroniques

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

Cancérogénicité**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Éthanol (CAS 64-17-5)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Symptômes et organes visés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

12. Données écologiques**Données écotoxicologiques**

Produit	Espèces		Résultats d'essais
19 OZ CANADIAN SW GLASS CLEANER LT 12PK (CAS Mélange)			
Crustacés	CE50	Daphnia	53501.5 mg/L, 48 heures, évalué
Poisson	CL50	Poisson	42462.0469 mg/l, 96 heures, évalué
Composants	Espèces		Résultats d'essais
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7700 - 11200 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100.1 mg/l, 96 heures
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1819 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina)	1250 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Effets sur l'environnement

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Bioaccumulation / accumulation

Données non disponibles.

Coefficient de partage

Butane	2.89
Ethanol	-0.31
Ethylene Glycol Monobutyl Ether	0.83
Propane	2.36

13. Élimination des résidus**Instructions pour l'élimination**

Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TDG

N° ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	AÉROSOLS, ininflammables
Classement des dangers	2.2
Packing group	If <1L: Limited Quantity
Polluant marin	D
Dispositions particulières	80

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, non-flammable
Transport hazard class(es)	2.2
Labels required	2.2
ERG code	2L
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions	LTD QTY

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	2.2
Labels required	None
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code	Not applicable.
Packaging Exceptions	LTD QTY

IATA; IMDG; TDG



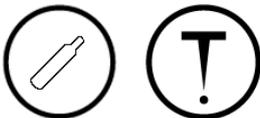
15. Données réglementaires

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT A - Gaz comprimé
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Examen du produit
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données écologiques: Effets sur l'environnement
Informations relatives au transport: Product Shipping Name/Packing Group
Données réglementaires: Canada
GHS: Classification